

AVIS POLITIQUE SOCIALE :

- Lors du dernier CSE, les élus à la majorité, ont émis un avis défavorable à la politique sociale de l'entreprise. Face à un tel constat, nous vous demandons de réagir et de rétablir un climat social à la hauteur des demandes et des besoins des salariés.

La direction répond qu'elle a recruté en septembre, prolongé des CDD et transformé certains en CDI. Elle va faire environ 10 CDI pour le 1^{er} collège et une quinzaine de CDI pour le 2^{ème} et 3^{ème} collège, d'ici la fin de l'année.

Pas de CDI pour TLM et les AC.

Commentaire CGT :

La CGT n'a de cesse d'alerter lors des réunions CSE, que les effectifs CDI sont trop justes pour absorber les volumes actuels. Les conséquences sont alarmantes en termes de santé, de flexibilité et de mobilités, notamment dans le 1^{er} collège. Comme dit en séance, la direction se doit de réaliser plus de CDI avec les CDD qui ont été formés et qui sont donc qualifiés. Il faut conserver ces salariés au lieu de faire des contrats de 18 mois, de s'en séparer, et de reformer par un tuteur, une autre personne pour 18 mois.

Pour la CGT, cette situation doit cesser rapidement et la direction doit réaliser des CDI sur les postes où elle pratique ce roulement de CDD, alors que ces postes sont pérennes.

CHANTONNAY CHARCUTERIE :

- Quelles solutions allez-vous trouver pour pallier au manque d'approvisionnement de filets de poulet ?

Il n'y a pas de manque d'approvisionnement, le problème est le prix de la volaille qui reste élevé.

LOGISTIQUE :

- Quelles seront les organisations de travail suite à l'arrivée des volumes de PASO à la Logistique ? En période haute et basse.

- Quelles seront les impacts sur les effectifs ? En période haute et basse.

Pas d'impact sur les organisations de travail quelle que soit la période.

4 CDD ont été recrutés pour passer la période festive de décembre.

- Nous demandons un point sur le test en cours au quai expédition concernant le travail des RC du lundi au vendredi ?

Une nouvelle organisation va être testée en fin d'année et en 2025.

TLM :

- Nous vous demandons un point à date sur l'état des compteurs pour le passage à zéro et des effectifs concernés.

- Prévisions des compteurs pour le mois suivant.

A fin novembre, prévisions des compteurs à environ -10h.

41 salariés ne sont pas passés par 0.

- Point à date sur les mutations.

22 mutations ont été réalisées : 8 sur MLN, 10 sur CHT, 1 sur MTJ, 2 sur la LOG.

- Point sur l'avancement de COOX.

Le démarrage est un succès sur TLM et le déploiement se prépare pour 2025 sur les sites de MTT et MLN.

Commentaire CGT : Pour les salariés, la réalité est bien différente de celle de la direction. Le système a eu des arrêts fréquents engendrant du stress et de l'anxiété. De plus, suite au mauvais fonctionnement de l'outil, des salariés ont été mis en récupération et ont subi des débauches anticipées.

Comme d'habitude, la CGT a été la seule à dénoncer en séance que COOX, avaient un impact sur leur compteur d'heures. Ces heures doivent être prises en charge par la direction. Celle-ci s'est fortement opposée à cette demande en disant que ce n'était pas à elle de payer les heures non travaillées des salariés et que notre demande était incohérente. Or, le coût de ces heures pour la direction est insignifiant !

La CGT a dénoncé cette pratique qui fait que ce sont encore les salariés qui, non seulement subissent une forte baisse de leur compteur mais qui en plus, devront les travailler durement dans les mois à venir pour les récupérer.

La direction fait payer aux salariés les difficultés qu'elle rencontre et les conséquences de ses mauvaises décisions.

Quelle belle marque de respect et de valeurs ! Ce sont toujours les salariés qui doivent faire des efforts.

DEPARTS :

Pour le mois de septembre :

	Cadre	Technicien	Ouvrier	TOTAL
DECES			1	1
DEMISSION	1		2	3
DEPART RETRAITE	1	1	5	7
FIN PERIODE ESSAI	1			1
RUPTURE CONVENTIONNELLE	5			5
LICENCIEMENT	1		1	2
TOTAL	9	1	9	19

19 départs CDI et 27 entrées CDI en septembre.

La direction rajoute qu'il y aura malgré tout, une poursuite de la baisse des effectifs.

Commentaire CGT :

La CGT a demandé à la direction si les effectifs allaient continuer de diminuer sur cette fin d'année et sur l'année 2025 dans le 1^{er} collège.

La direction répond par un oui.

Pour la CGT, les conséquences de la poursuite de cette casse sociale seront dramatiques dans les différents ateliers de l'U.E.S Vendée.

Nous allons être encore moins nombreux pour produire toujours plus, en un minimum de temps, et ce au détriment de notre santé physique et psychologique.

La rentabilité recherchée par la direction, par des gains de productivité toujours plus importants, va également nous exposer de plus en plus à une forte dégradation de nos conditions de travail.

Nous subirons des pressions toujours plus fortes, nous exposant à des risques d'accidents, de Burn out, de maladies professionnelles, licenciements pour inaptitude, sanctions disciplinaires ...

Paradoxalement on veut nous éduquer aux nouvelles valeurs FM dans la bienveillance, le respect, l'écoute...

Salariés à vous d'en juger !!

- Quelles seront les organisations de travail des semaines 44, 46, 52 et 1 ?

- Chantonay : S44 et S46, samedis travaillés et pas de travail le 1er et 11 novembre.

- Montifaut Jambon : S44 et S46, samedis travaillés et pas de travail le 1er et 11 novembre.

- Mouilleron : **S44**, ouverture du lundi au jeudi avec un démarrage le lundi à 00h pour la fab, condi et suremballage.

S46, ouverture du mardi au samedi avec un démarrage le mardi à 00h pour la fab, condi et suremballage.

- MTT : **S44**, travail du lundi au jeudi et **S46**, travail du mardi au vendredi.

- AC : pas de travail le samedi et jours fériés S44 et S46.

- TLM : **S44**, travail du lundi matin 00h au jeudi soir 22h (fin de process et nettoyage dans la nuit de jeudi à vendredi).

S45, travail sur 5 jours.

- Logistique : travail du lundi au samedi, hors fériés.

Pour les semaines 52 et 1, la direction dit ne pas avoir de visibilité sur les organisations de travail.

Commentaire CGT :

Salariés, la direction veut banir le volontariat pour pouvoir imposer de façon habituelle le travail des jours fériés chômés. La raison avancée par la direction est de servir le client, oui mais à quel prix !! De laisser sa vie privée de côté pour les besoins de l'entreprise ?

Salariés, vous avez exprimé fortement, dans les différents ateliers, votre mécontentement à l'annonce du travail pour le 1^{er} Novembre et 11 novembre. Votre voix a contraint la direction à revenir sur sa décision et a annulé le travail du 1^{er} novembre mais aussi celui du 11 novembre.

Salariés, quand vous êtes nombreux à vous exprimer, la direction est obligée de vous entendre !

Pour preuve, elle a trouvé une solution autre que le travail du jour férié chômés pour produire et satisfaire les clients.

ÉTAT DES COMPTEURS :

- Moyenne des compteurs par site.

SITES	Taux de précarité	Moyenne des compteurs en heures
AC	10.43	21.74
Montifaut jambon	11.20	14.46
Chantonnay Charcuterie	12.96	17.85
Mouilleron	11.54	-3.68
MTT	15.97	4.27
TLM	6.75	2.05
Logistique	11.80	-3.54
Pouzauges Adm Cial	9.73	11.23
SA	2.79	12.94
TOTAL	10.30	7.07

Commentaire CGT : La CGT a signalé à la direction que la moyenne des compteurs est élevée sur certains sites et qu'à ce titre, des CDI devraient être réalisés rapidement.

- Pourquoi mettre en place une fiche recueil des douleurs sur les postes des salariés ?

Ce document devrait pouvoir nous permettre de capter, de manière précoce, les éventuelles douleurs et/ou gênes ressenties par les collaborateurs lorsqu'ils occupent leur poste habituel de travail. Une fois l'information prise en compte, elle sera analysée et traitée par le manager afin de pouvoir maintenir dans l'emploi nos collaborateurs. Nous rappelons que cette fiche n'a pas pour but de substituer l'avis du service de santé au travail.

Commentaire CGT :

Pour la direction cette fiche n'a pas pour but de substituer l'avis du service santé au travail !! Or, si un salarié ressent une quelconque douleur ou gênes à son poste de travail, cela relève bien du rôle du service santé au travail et non du manager qui n'a aucune compétence médicale. La CGT a alerté la direction sur la confidentialité et rappelé le secret médical dont le service santé au travail est soumis, ce qui n'est pas le cas du manager. La CGT s'interroge sur le bien-fondé et les réelles motivations de la direction à mettre en place ce document, si ce n'est d'identifier les douleurs ou gênes qui ne sont pas en lien avec le travail à des fins plus que douteuse.

Salariés, sachez que votre seul interlocuteur en cas de douleur et/ou gêne, reste le service santé au travail, ce qui vous laisse le choix de ne pas remplir cette fiche.

LOGISTIQUE :

- Postes : Depuis plusieurs mois, les salariés de ce secteur sont exposés à des risques graves de RPS. De nombreux salariés ressortent en pleurs des entretiens individuels à l'initiative de la direction. Nous vous demandons d'y remédier instamment et de rétablir un climat social serein.

Depuis fin 2023, pour limiter le sureffectif et la chute des compteurs sur la prépa Postes, il a été mis en place des essais de polyvalence ponctuelle.

Pour 2025, le sureffectif sera entre 4 et 6 personnes. Les salariés ont été vus ensemble le 10 octobre et sont actuellement rencontrés individuellement.

Le contexte de sureffectif crée des tensions entre salariés avec des risques de RPS. Il faut donc traiter cette situation rapidement.

Commentaire CGT :

Lors de son annonce sur un sureffectif dans ce secteur l'année dernière, la direction a fait naître des tensions entre les salariés. Coupable d'avoir laissé perdurer cette situation pendant des mois, dans un service où les salariés ont déjà des problèmes de santé, la direction par ses choix économiques ajoute de la souffrance psychologique en raison de l'incertitude liée à leur avenir sur le site.

Nous rappelons à la direction que les entretiens individuels doivent être dans l'unique but de trouver rapidement une solution quant à l'avenir des salariés de ce secteur et non d'aggraver l'état de santé des salariés.

Salariés, n'hésitez pas à nous contacter afin de faire respecter vos droits durant cette période.

- Pourquoi le service médical ne veut-il plus notifier de restrictions médicales aux postes ? Est-ce une volonté de la direction et du service santé au travail de ne plus maintenir le salarié à son poste pour aboutir à un licenciement pour inaptitude ?

Le service médical a été contacté par la direction sur le sujet et celui-ci dit continuer à notifier des restrictions médicales quand cela est nécessaire pour la santé du salarié.

La direction rajoute que le service médical est indépendant et qu'elle n'intervient pas dans les décisions du médecin. C'est la feuille d'inaptitude qui fait foi.

Commentaire CGT : Pour la CGT, la direction a trop la main mise sur le service santé au travail et en dispose quand les besoins de production lui obligent. Salariés, quand vous effectuez une visite à la demande de l'employeur, sachez qu'elle n'a pas pour but de se soucier de votre état de santé mais de réduire vos contres indications médicales, ce qui a pour conséquence de vous exposer encore plus. La réduction incessante des effectifs et le non recrutement (CDD et intérimaires) dû à la politique sociale de la direction générale, ne fera qu'augmenter cette pratique totalement illégale.

Salarié, vos conditions de travail déjà mise à mal ne vont cesser de se dégrader et pire, avec un service santé au travail à la disposition de l'employeur, aggravera vos pathologies générées par votre travail. Ajouter au fait que l'employeur conteste systématiquement les maladies pros et AT considérant ne pas être responsable de nos mauvaises conditions de travail.

Pour rappel, la médecine du travail propose et l'employeur dispose ce qui est loin d'être le cas chez Fleury Michon.